

# ***TARIFS VOTES AU CONSEIL MUNICIPAL***

**Au 25 octobre 2023**

**Au 1er janvier 2024**

## **Annexe n°2**

à la Délibération votée le 18 octobre 2023

Complète la délibération du conseil municipal n° 2023\_009 en date du 25 janvier 2023\_annexe 1 relative aux tarifs du secteur Enfance

Modifie la délibération du conseil municipal n° 2021\_112 en date du 13 octobre 2021\_annexe 2 relative aux tarifs de la patinoire

**Ville de Rochefort**

# I - TARIFS MUNICIPAUX

	Pages
<b><u>A compter du 25 octobre 2023</u></b>	
La patinoire	3
<b><u>A compter du 1er janvier 2024</u></b>	
<b>Secteur Jeunesse</b>	
Centres de loisirs et centres de vacances	4-5
<b>Secteur Equipement, loisirs et tourisme</b>	
Location de salles	6 -7
Camping municipal	8-9
<b>Secteur Affaires culturelles</b>	
Service éducatif des musées et service du patrimoine	10
Musées d'Art d'Histoire	11
Fonds gérés par la Ville	12
<b>Secteur Administration générale</b>	
Droits de place	13 - 14
Cimetière	15
<b>Secteur Sports</b>	
Piscine municipale	16
<b>Secteur Voirie, Aménagement urbain</b>	
Stationnement Payant Voirie	17
Stationnement Camping-Cars	18
Droits de voirie	19 - 20
Antennes relais	20
Ouvrages de gaz et d'électricité	21
<b>Secteur Hygiène, contrôle et cadre de vie</b>	
Police municipale	22
Service communal d'hygiène et de santé	22
<b>Secteur Services techniques</b>	
Port de plaisance	23- 27
Prestations services techniques	28
<b>Secteur Espaces verts, propreté</b>	
Conservatoire du Bégonia	29
Décorations florales et autres	29

**PATINOIRE****Tarifs TTC au 25 octobre 2023**

	Tarif 2021/2022	Tarif 2023/2024	VAR €	VAR %
<b>Entrée</b>	6,00	<b>6,00</b>	0,00 €	0,0%
<b>10 entrées</b>	50,00	<b>50,00</b>	0,00 €	0,0%
<b>Enfants -de 8 ans</b>	3,00	<b>3,00</b>	0,00 €	0,0%
<b>Groupes scolaires de Rochefort</b> (sans notion d'âge)	Gratuit	<b>Gratuit</b>		
<b>Groupes scolaires Hors Rochefort</b> (sans notion d'âge)	3,00	<b>3,00</b>	0,00 €	0,0%

Les tarifs pour les partenariats sponsors de la patinoire  
et la redevance d'occupation pour les soirées privées seront votés  
par délibération au conseil municipal du 18/10/2023

# SECTEUR JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## CENTRES DE LOISIRS

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

ACTIVITES TI'MOMES, TI'KIDS, TIM'ADOS	Ticket par enfant et par séance			
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
<b>Enfants rochefortais selon quotient familial</b>				
de 0 à < 680	2,50	<b>2,55</b>	0,05	2,0%
de 680 à < 1020	3,10	<b>3,20</b>	0,10	3,2%
de 1020 à < 1360	3,70	<b>3,85</b>	0,15	4,1%
de 1360 à < 1700	4,40	<b>4,60</b>	0,20	4,5%
> = à 1700	5,15	<b>5,40</b>	0,25	4,9%
<b>Enfants non Rochefortais</b>	6,20	<b>6,55</b>	0,35	5,6%

## CENTRES DE VACANCES

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Séjours A - 6 à 15 ANS (tarif journalier)	Rochefort			
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
<b>Enfants rochefortais selon quotient familial</b>				
de 0 à < 510	5,65	<b>5,70</b>	0,05	0,9%
de 510 à < 680	8,20	<b>8,30</b>	0,10	1,2%
de 680 à < 850	11,75	<b>11,95</b>	0,20	1,7%
de 850 à < 1020	15,50	<b>15,80</b>	0,30	1,9%
de 1020 à < 1190	20,10	<b>20,50</b>	0,40	2,0%
de 1190 à < 1360	25,20	<b>25,75</b>	0,55	2,2%
1360 à < 1700	31,30	<b>32,00</b>	0,70	2,2%
> = à 1700	36,05	<b>36,90</b>	0,85	2,4%
<b>Enfants non Rochefortais</b>	41,20	<b>42,20</b>	1,00	2,4%

Séjours B - 6 à 15 ANS (tarif journalier)	Rochefort			
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
<b>Enfants rochefortais selon quotient familial</b>				
de 0 à < 510	14,55	<b>14,60</b>	0,05	0,3%
de 510 à < 680	21,20	<b>21,30</b>	0,10	0,5%
de 680 à < 850	30,25	<b>30,40</b>	0,15	0,5%
de 850 à < 1020	42,75	<b>43,00</b>	0,25	0,6%
de 1020 à < 1190	51,90	<b>52,20</b>	0,30	0,6%
de 1190 à < 1360	64,90	<b>65,40</b>	0,50	0,8%
1360 à < 1700	80,90	<b>81,55</b>	0,65	0,8%
> = à 1700	93,25	<b>94,00</b>	0,75	0,8%
<b>Enfants non Rochefortais</b>	100,00	<b>101,00</b>	1,00	1,0%

# SECTEUR JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## LOCAL ESPACE JEUNES

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Adhésion annuelle	1,00	<b>1,00</b>	0,00	0,0%
Participation sortie -1	3,10	<b>3,15</b>	0,05	1,6%
Participation sortie - 2	5,15	<b>5,25</b>	0,10	1,9%
Participation sortie - 3	10,30	<b>10,50</b>	0,20	1,9%
Participation sortie - 4	1,10	<b>1,20</b>	0,10	9,1%

## LOCATION MINIBUS AUX ASSOCIATIONS ROCHEFORTAISES

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Par véhicule	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Tarif par jour	21,00	<b>22,00</b>	1,00	4,8%
Tarif au kilomètre	0,16	<b>0,17</b>	0,01	6,3%

## LOCATIONS DE SALLES Tarifs journaliers TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Palais des congrès			2023	2024	VAR €	VAR %	
<b>SALLES COLBERT *</b> (salle LA FAYETTE incluse)	Tarifs tout public	journée	795,00	<b>795,00</b>	0,00	0,0 %	
	Habitants Rochefortais à titre privé		200,00	<b>210,00</b>	10,00	5,0 %	
	Organismes Rochefortais à but non lucratif		188,00	<b>198,00</b>	10,00	5,3 %	
<b>Rochefortais uniquement</b>	Clubs de troisième âge réunissant essentiellement des rochefortais (1 fois par an sans transmission possible à un autre club)		Gratuit	<b>Gratuit</b>			
<b>Modification du podium salle Colbert</b>	taille initiale : 6mx4m	soit 24m <sup>2</sup>	165,00	<b>170,00</b>	5,00	3,0 %	
<b>CUISINES</b>	Tarifs tout public	journée	386,00	<b>386,00</b>	0,00	0,0 %	
	Habitants Rochefortais	à titre privé (journée)	200,00	<b>210,00</b>	10,00	5,0 %	
	Organismes Rochefortais	à but non lucratif (journée)	141,00	<b>149,00</b>	8,00	5,7 %	
<b>Service effectué salles La Fayette et Colbert : buffet, lunch, cocktails...</b>			150,00	<b>150,00</b>	0,00	0,0 %	
<b>SALLE LA FAYETTE *</b>	Habitants et organismes hors Rochefort		283,00	<b>298,00</b>	15,00	5,3 %	
	Habitants Rochefort		169,00	<b>178,00</b>	9,00	5,3 %	
	Tarif organismes Rochefortais à but non lucratif		108,00	<b>114,00</b>	6,00	5,6 %	
	Pique-nique de groupe		22,00	<b>22,00</b>	0,00	0,0 %	
<b>AUDITORIUM *(1)</b>	Organismes rochefortais à but lucratif et tout autre organisme hors Rochefort	- de 6h00	175,00	<b>184,00</b>	9,00	5,1 %	
		+ de 6h00	268,00	<b>282,00</b>	14,00	5,2 %	
<b>SALLE PIERRE LOTI*(1)</b>			journée	138,00	<b>145,00</b>	7,00	5,1 %
<b>SALLES DE COMMISSIONS*(1)</b>	- de 20 places	- de 6h00	55,00	<b>58,00</b>	3,00	5,5 %	
		+ de 6h00	75,00	<b>79,00</b>	4,00	5,3 %	
	+ de 20 places	- de 6h00	99,00	<b>104,00</b>	5,00	5,1 %	
		+ de 6h00	123,00	<b>129,50</b>	6,50	5,3 %	

\* tarif dégressif le 2ème jour = 75%, 3ème jour et au-delà : 50%

(1) gratuité pour les associations Rochefortaises à caractère social, culturel et sportif, les organismes publics, les syndicats et partis politiques pour des manifestations non payantes et/ou d'intérêt général à entrée non payante ou non lucrative.

<b>Salle polyvalente Libération</b>			2023	2024	VAR €	VAR %
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif	Jour		165,00	<b>174,00</b>	9,00	5,5 %
Habitant et organisme hors Rochefort	Jour		222,00	<b>233,00</b>	11,00	5,0 %

<b>Pour l'ensemble des salles</b>			2023	2024	VAR €	VAR %
Non respect du rangement et du nettoyage, application d'un forfait			212,00	<b>223,00</b>	11,00	5,2 %
Heure supplémentaire de gardiennage ou d'intervention d'agent technique			41,50	<b>60,00</b>	18,50	44,6 %

<b>Forum des Marais</b>			2023	2024	VAR €	VAR %
Salle de réunion 50 places	- de 6h00		85,00	<b>89,50</b>	4,50	5,3 %
	+ de 6h00		115,00	<b>121,00</b>	6,00	5,2 %
Auditorium 100 places	- de 6h00		138,00	<b>145,00</b>	7,00	5,1 %
	+ de 6h00		177,00	<b>186,00</b>	9,00	5,1 %
<b>Organismes Rochefortais à but non lucratif (2)</b>						
Salle de réunion 50 places	Journée			<b>34,00</b>		
Auditorium 100 places	Journée			<b>56,00</b>		

(2) gratuité pour l'association forum des marais de l'Atlantique et pour l'association pour le don du sang bénévole du pays rochefortais.

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIRS

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## LOCATIONS DE SALLES

Tarifs journaliers TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>Salle exposition Aurore</b>		2023	2024	VAR €	VAR %
Organismes Rochefortais à but non lucratif	tarif hebdomadaire	64,00	<b>68,00</b>	4,00	6,3 %
Organismes de la CARO à but non lucratif (hormis Rochefort)	tarif hebdomadaire	98,00	<b>103,00</b>	5,00	5,1 %
Organismes hors CARO et hors Rochefort à but non lucratif	tarif hebdomadaire	129,00	<b>136,00</b>	7,00	5,4 %
Organismes privés de Rochefort	tarif hebdomadaire	108,00	<b>114,00</b>	6,00	5,6 %
Organismes privés de la CARO (hors Rochefort)	tarif hebdomadaire	130,00	<b>137,00</b>	7,00	5,4 %
Organismes privés hors CARO et hors Rochefort	tarif hebdomadaire	163,00	<b>172,00</b>	9,00	5,5 %

<b>Salle de la Poudrière</b>		2023	2024	VAR €	VAR %
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif	journée	100,00	<b>105,00</b>	5,00	5,00 %
Habitant et organisme à but non lucratif hors Rochefort	journée	130,00	<b>137,00</b>	7,00	5,4 %
Manifestation à but lucratif Rochefortais	journée	155,00	<b>163,00</b>	8,00	5,2 %
Manifestation à but lucratif hors Rochefort	journée	206,00	<b>216,50</b>	10,50	5,1 %

Mise à disposition d'un Agent technique entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses *	heure	67,00	<b>67,00</b>	0,00	0,0 %
---	-------	-------	--------------	------	-------

\* cf grille des tarifs des services techniques

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIRS

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## CAMPING MUNICIPAL

Tarifs HT au 1er janvier 2024

Emplacement / Tarif par jour			Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
hors saison (mars et novembre)	Forfait journalier*	emplacement tente à pied à vélo	6,09	<b>6,45</b>	7,10	0,36	5,9%
		emplacement tente avec voiture	9,09	<b>9,54</b>	10,50	0,45	5,0%
		emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	16,36	<b>17,27</b>	19,00	0,91	5,6%
mi saison (avril mai juin septembre et octobre)	Forfait journalier*	emplacement tente à pied à vélo	6,73	<b>7,73</b>	8,50	1,00	14,9%
		emplacement tente avec voiture	9,73	<b>10,91</b>	12,00	1,18	12,1%
		emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	18,18	<b>20,00</b>	22,00	1,82	10,0%
pleine saison (juillet et août)	Forfait journalier*	emplacement tente à pied à vélo	7,73	<b>8,91</b>	9,80	1,18	15,3%
		emplacement tente avec voiture	10,91	<b>12,73</b>	14,00	1,82	16,7%
		emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	19,09	<b>21,82</b>	24,00	2,73	14,3%
Suppléments		1 adulte	3,09	<b>3,36</b>	3,70	0,27	8,7%
		1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	<b>1,32</b>	1,45	0,09	7,3%
		1 animal	1,59	<b>1,73</b>	1,90	0,14	8,8%

\* Emplacements nus : à partir du 15ème jour consécutif : 10% de réduction

Location Ecolodges / Tarif par jour		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Ecolodge	Pleine saison (juillet-août)	35,45	<b>40,00</b>	44,00	4,55	12,8%
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	26,36	<b>30,91</b>	34,00	4,55	17,3%
Prestations hôtelières	Location linge lit simple	4,17	<b>4,17</b>	5,00	0,00	0,0%
	Location serviette de toilette par personne	1,67	<b>1,67</b>	2,00	0,00	0,0%

Location Mobil-Home par semaine		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Pleine saison (juillet-août)	340,91	<b>372,73</b>	410,00	31,82	9,3%
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	286,36	<b>309,09</b>	340,00	22,73	7,9%
	Hors saison (mars et novembre)	272,73	<b>290,91</b>	320,00	18,18	6,7%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Pleine saison (juillet-août)	290,91	<b>318,18</b>	350,00	27,27	9,4%
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	245,45	<b>263,64</b>	290,00	18,19	7,4%
	Hors saison (mars et novembre)	231,82	<b>245,45</b>	270,00	13,63	5,9%
Suppléments	1 adulte	3,09	<b>3,36</b>	3,70	0,27	8,7%
	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	<b>1,32</b>	1,45	0,09	7,3%
	1 animal	1,59	<b>1,73</b>	1,90	0,14	8,8%
	Ménage	50,00	<b>59,09</b>	65,00	9,09	18,2%

\* Mobil homes : troisième et quatrième semaine consécutives : 10 % de réduction



# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIRS

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

<b>Location Mobil-Home pour deux nuits</b>		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Pleine saison (juillet-août)	130,91	<b>144,00</b>	158,40	13,09	10,0%
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	110,91	<b>120,00</b>	132,00	9,09	8,2%
	Hors saison (mars et novembre)	105,45	<b>112,00</b>	123,20	6,55	6,2%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Pleine saison (juillet-août)	110,91	<b>122,00</b>	134,20	11,09	10,0%
	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	93,64	<b>101,10</b>	111,21	7,46	8,0%
	Hors saison (mars et novembre)	90,00	<b>95,40</b>	104,94	5,40	6,0%
Suppléments	1 adulte	3,09	<b>3,36</b>	3,70	0,27	8,7%
	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	<b>1,32</b>	1,45	0,09	7,3%
	1 animal	1,59	<b>1,73</b>	1,90	0,14	8,8%
	Ménage	50,00	<b>59,09</b>	65,00	9,09	18,2%

<b>Taxe de séjour</b>		Tarif TTC 2023	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Taxe de séjour (par jour et par personne)*	s'applique à tous les tarifs	0,66	<b>0,66</b>	0,00	0,0%

\* sous réserve d'évolution lors du vote des tarifs par la CARO.

<b>Laverie</b>		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
<b>TARIF UNITAIRE</b>	lavage	3,82	<b>4,00</b>	4,40	0,18	4,7%
	séchage	3,82	<b>4,00</b>	4,40	0,18	4,7%

<b>Cautions *</b>		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Dégradation dans les mobil homes		109,09	<b>118,18</b>	130,00	9,09	8,3%
Dégradation dans les Ecolodges		72,73	<b>81,82</b>	90,00	9,09	12,5%
Ménage non fait dans les mobil-homes		50,00	<b>59,09</b>	65,00	9,09	18,2%

\*cf BOI-TVA-BAE-10-10-10- du 15/11/2012

<b>Divers</b>		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Perte du badge magnétique d'accès		9,17	<b>9,17</b>	11,00	0,00	0,0%

<b>Frais administratifs</b>		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
Frais administratifs d'un emplacement pour caravane/camping-car ou d'un mobile home.		27,27	<b>27,27</b>	30,00	0,00	0,0%
Ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour. En cas d'annulation de la réservation par le client, ces frais restent acquis au camping.						
Si le client reporte son séjour, la même année, à une autre date validée par le régisseur, ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour.						

<b>Marché de plein air</b>	
Se référer au tarif relatif à l'occupation du domaine public, "abonnés marché alimentaire Mardi/Jeudi/Samedi" fixé page 13 de l'annexe du livret tarifaire.	

	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR €	VAR %
<b>Location vélo électrique (par jour)</b>		<b>12,50 €</b>	15,00 €		

En cas de fermeture exceptionnelle du camping liée à une décision d'une autorité publique ou à un cas de force majeure, le remboursement intégral des frais administratifs, arrhes et autres acomptes sera effectué. Un prorata temporis sera appliqué pour les tarifs forfaitaires pour une utilisation partielle dans le temps sur les prestations du service.

# SECTEUR AFFAIRES CULTURELLES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## HOTEL HEBRE DE SAINT-CLEMENT

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

### Service éducatif des musées et du service du patrimoine

Activités temps scolaires	Rochefort			Hors Rochefort		
	Tarif 2023 par élève	Tarif 2024 par élève	VAR %	Tarif 2023 par élève	Tarif 2024 par élève	VAR %
1 activité visite durée 1 h 30*	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit	
activité atelier avec matériel durée 1h30	1,20	1,20	0,0%	1,50	1,50	0,0%
2 activités	2,00	2,00	0,0%	2,30	2,30	0,0%
3 activités	3,00	3,00	0,0%	3,30	3,30	0,0%
journée continue (conception, organisation, animation)	12,00	12,00	0,0%	15,00	15,00	0,0%

Les groupes de scolaires qui choisissent de faire une visite hors du service éducatif (visite fin d'année...) se voient attribuer le tarif groupe normal

Ateliers temps de loisirs	1 h 30			1/2 journée		
	Tarif 2023 par enfant	Tarif 2024 par enfant	VAR %	Tarif 2023 par enfant	Tarif 2024 par enfant	VAR %
Individuels	2,80	2,80	0,0%	5,00	5,00	0,0%
Groupes centres aérés et centres de loisirs, dispositif d'activités péri-scolaires (Ecole ouverte) (maxi 12) et détenteur de la carte "Petit Léonard, "groupes du champ social ou handicap	1,50	1,50	0,0%	2,50	2,50	0,0%
Stages Petits Z'Hèbres	2 séances			3 séances		
	10,00	10,00	0,0%	12,50	12,50	0,0%

Visite et atelier « famille » (au moins 1 adulte et 1 enfant qui suivent l'animation) - prix par personne - entrée du musée incluse	2,00	3,00	50,0%
--	------	------	-------

### Musée d'Art et d'Histoire - Service du Patrimoine

	Tarif plein			Tarif réduit*		
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
Espaces permanents musée (RDC CIAP gratuit)	5,00	5,50	10,0%	3,00	3,00	0,0%
Accès, visites, expositions et animations dans le cadre des opérations	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit	
Visite virtuelle 3D MPL (incluant l'entrée musée)	8,50	8,50	0,0%	7,00	7,00	0,0%
Visite univers Loti (incluant l'entrée musée 3 D + espaces permanents)	11,00	11,50	4,5%	9,00	9,00	0,0%

Visite thématique publics individuels	Tarif plein			Tarif réduit *		
	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Durée : 0 h 30	3,00	3,00	0,0%	2,00	2,00	0,0%
Durée : 1 h 30	6,50	6,50	0,0%	5,50	5,50	0,0%
Durée : 3 h 00	11,00	11,00	0,0%	9,50	9,00	-5,3%
Durée 3 h 30 (avec bus)	20,00	20,00	0,0%	17,00	17,00	0,0%
Visite nocturne	11,00	11,50	4,5%	8,50	9,00	5,9%

\* les visites thématiques des collections du musée incluent le prix de l'entrée du musée

# SECTEUR AFFAIRES CULTURELLES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## Musée d'Art et d'Histoire - Service du Patrimoine

Visite thématique groupes (+ de 15 personnes)	Rochefort			Hors Rochefort		
	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Espaces permanents musée (RDC CIAP gratuit)	3,00	<b>3,00</b>	0,0%	4,00	<b>4,00</b>	0,0%
Visite virtuelle 3D MPL (incluant l'entrée musée)	6,50	<b>6,50</b>	0,0%	7,50	<b>7,50</b>	0,0%
Visite univers Loti (incluant visite guidée musée 3D + espace permanent)	8,00	<b>8,00</b>	0,0%	8,50	<b>8,50</b>	0,0%
Durée : 1 h 30	5,00	<b>5,00</b>	0,0%	6,00	<b>6,00</b>	0,0%
Durée : 1/2 jour	7,00	<b>7,00</b>	0,0%	8,00	<b>8,00</b>	0,0%
Durée : journée	11,00	<b>11,00</b>	0,0%	13,00	<b>13,00</b>	0,0%

Forfait interventions extérieures 1h hors temps de déplacement (Rochefort)	40,00	<b>45,00</b>	12,5%
Forfait interventions extérieures 1h hors temps de déplacement CARO et hors-CARO (hors CARO sous réserve de l'intérêt du projet) + frais de déplacement sur la base du barème de remboursement des frais kilométriques	50,00	<b>55,00</b>	10,0%

Conférences / animations	Tarif plein			Tarif réduit *		
	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Conférence A	7,50	<b>7,50</b>	0,0%	6,50	<b>6,50</b>	0,0%
Conférence B	4,00	<b>4,00</b>	0,0%	3,00	<b>3,00</b>	0,0%
Conférence C	gratuit	<b>gratuit</b>		gratuit	<b>gratuit</b>	

\*REDUITS : carte Privilège (remplace pass Rochefort Océan), pass La Rochelle Océan (remplace City pass La Rochelle - tarif spécifique), demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, étudiants, curistes de Rochefort, carte de la fédération des maisons d'écrivains, carte Ambassadeur (visites et animations à tarif réduit pendant un an, après achat d'une visite initiale), sur présentation de justificatifs.

Gratuité : pass professionnel de la Route des Trésors de Saintonge, carte professionnelle de guide-conférencier, carte Ambassadeur (accès gratuit aux collections permanente et temporaires pendant un an, après achat d'une visite initiale), 1 accompagnateur par groupe, toutes personnes en situation de handicap (accès gratuit aux collections permanentes et aux expositions temporaires sur présentation d'un justificatif), 1 accompagnateur de personne en situation de handicap en individuel, tous les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, jeunes jusqu'à 18 ans inclus, carte de presse, pass éducation, représentants culturels (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux), échanges avec des villes jumelées.

Gratuité dans le cadre d'une convention de partenariat en lien avec l'accessibilité des collections au public le plus large, obligatoire dans le cadre du label Musée de France. A cette fin, le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

## FONDS GERES PAR LA VILLE

## Tarifs TTC au 1er janvier 2024

		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Mentions obligatoires		VAR €	VAR %				
<b>I - Promotion de la Ville : fourniture de clichés par nos soins (tous supports)</b>	Choix des clichés dans une banque d'images pré-établie *	Gratuit	Gratuit	Signalement parution, don d'exemplaires....	Par la Ville						
				Mentions obligatoires							
<b>I bis - Promotion de la Ville : prises de vue effectuées par le demandeur (tous supports)</b>		Gratuit sur convention signée par M. le Maire et le demandeur	<b>Gratuit sur convention signée par M. le Maire et le demandeur</b>	Signalement parution, don d'exemplaires....	Par la Ville ou le demandeur						
				Mentions obligatoires							
<b>II- Usage commercial ou lucratif (Contrat obligatoire) (tous supports)</b>	Jusqu'à 10 images	Forfait de 130 €	<b>Forfait de 150 €</b>	Signalement parution, don d'exemplaires ....	Par la Ville	20,00	15,4 %				
	A partir de la 11e image demandée	4,30 € par image supplémentaire ou exemplaires fournis pour revente en régie municipale	<b>4,50 € par image supplémentaire ou exemplaires fournis pour revente en régie municipale</b>	Pas de contrepartie	Par la ville ou le demandeur	0,20	4,7 %				
<b>III - Demande à usage privé sans droit de diffusion ni de reproduction (tous supports)</b>		0,50 € / image	<b>0,50 € / image</b>			0,00	0,0 %				
		1€ /photocopie couleur A4 ou copie numérique	<b>1€ /photocopie couleur A4 ou copie numérique</b>			0,00	0,0 %				
		2€ /photocopie couleur A3	<b>2€ /photocopie couleur A3</b>	Mentions obligatoires		0,00	0,0 %				
<b>IV - Echanges entre établissements, travaux d'enseignants, de chercheurs sans publication (tous supports)</b>	Quel qu'il soit	Gratuit	Gratuit	Don d'exemplaires : 1 - pour travaux de chercheurs ou d'étudiants 2 - pour un catalogue ou un ouvrage scientifique							
	Image de repérage en basse définition pour les travaux des chercheurs										
<b>IV bis - Ouvrage ou Catalogue (dans lesquels figure une de nos œuvres ou en lien avec une des thématiques traitées dans nos sites) - tous supports</b>											

\* 30 images générales sur la Ville pour le service Communication  
 15 images pour la Maison de Pierre Loti  
 15 images pour le Musée d'art et d'histoire  
 10 images pour les Archives

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## DROITS DE PLACE

			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
<b>Marché de plein air (par jour)</b>	Angle de rues (bancs avec retour)	Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,15	<b>1,18</b>	2,6%
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	2,03	<b>2,08</b>	2,5%
		Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi**	mètre linéaire/jour	1,24	<b>1,27</b>	2,4%
		Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,86	<b>1,91</b>	2,7%
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,02	<b>1,04</b>	2,0%
		Non-abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,42	<b>1,45</b>	2,1%
	Cours du marché (bancs en façade)	Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	0,93	<b>0,95</b>	2,2%
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,63	<b>1,67</b>	2,5%
		Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi **	mètre linéaire/jour	0,98	<b>1,00</b>	2,0%
		Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,46	<b>1,50</b>	2,7%
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	0,82	<b>0,84</b>	2,4%
		Non abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,25	<b>1,27</b>	1,6%

\* avenue C. de Gaulle entre rues Peltier et Loti ou entre rues Toufaire et Jaurès

\*\* avenue C. De Gaulle entre rues Toufaire et Jaurès

<b>Marché couvert</b>	Bancs droits dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m <sup>2</sup> /mois	9,32	<b>9,55</b>	2,5%
	Bancs d'angle dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m <sup>2</sup> /mois	13,86	<b>14,21</b>	2,5%
	Bancs côté avenue La Fayette	le m <sup>2</sup> /mois	5,50	<b>5,50</b>	0,0%
	Chambre froide seule, côté avenue La Fayette	le m <sup>2</sup> /mois	1,00	<b>1,00</b>	0,0%

<b>Voie publique</b>	Étalages et présentoirs devant magasin, installés à l'année	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	le m <sup>2</sup> à l'année	70,00	<b>71,50</b>	2,1%
		Autres rues	le m <sup>2</sup> à l'année	58,40	<b>59,60</b>	2,1%
	Étalages et présentoirs devant magasin saisonniers*	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	le m <sup>2</sup> (forfait)	39,50	<b>40,30</b>	2,0%
		Autres rues	le m <sup>2</sup> (forfait)	33,90	<b>34,60</b>	2,1%
	Glacière, Crépière, Gauffrier		forfait annuel à l'unité	37,50	<b>38,30</b>	2,1%
	Rôtissoire		forfait annuel à l'unité	72,90	<b>74,40</b>	2,1%
	Panneau publicitaire ou porte-menu	à l'année	forfait à l'unité	72,20	<b>73,70</b>	2,1%
		saisonnier *	forfait à l'unité	36,10	<b>36,90</b>	2,2%

\* Produits considérés comme saisonniers par le service des droits de place

(étalage ou panneau publicitaire pour produits bronzants, maillots de bains, lunettes de soleil par exemple)

\*\* Av. De Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier

et République, rue Cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue Pierre Loti entre avenue La Fayette et rue Audry

<b>Distributeurs automatiques</b>	Tout dispositif distributeur (boissons, pains, confiserie, etc...)		par distributeur	314,00	<b>322,00</b>	2,5%
<b>Terrasses</b>	Sur trottoir	Rues piétonnes et semi-piétonnes **	forfait par table pour l'année civile	54,10	<b>55,30</b>	2,2%
		Autres rues	forfait par table pour l'année civile	42,70	<b>43,60</b>	2,1%
	Sur plancher ou terrasse délimitée par barrières et place Colbert, Jardin de la Marine, Parc Corderie, Esplanade Jean-Louis Frot		le m <sup>2</sup> à l'année	44,80	<b>45,70</b>	2,0%
	Couvertes et fermées (faisant l'objet d'une permission de voirie)		le m <sup>2</sup> à l'année	106,00	<b>108,20</b>	2,1%
	Couvertes avec fermeture partielle		le m <sup>2</sup> à l'année	72,30	<b>73,80</b>	2,1%

Pour les terrasses, le forfait s'applique quelle que soit la durée d'occupation pendant l'année civile.

Pour les terrasses sur trottoir, une table et 4 chaises doivent occuper une surface maximale de 2 m<sup>2</sup>.

Ouverture de magasin ou changement de propriétaire en cours d'année : application des tarifs au prorata temporis

\*\* Avenue Charles de Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier et République,

rue cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue Pierre Loti entre avenue La Fayette et rue Audry et les quais du port de plaisance

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## DROITS DE PLACE

Voitures ambulantes et stands *	emplacement de 1 à 20m <sup>2</sup>	à la journée *	Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
		de 1 à 3 jours/semaine	par jour	58,00	<b>59,40</b>	2,4%
	plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	109,00	<b>111,60</b>	2,4%	
emplacement de plus de 20m <sup>2</sup> (limité à 40m <sup>2</sup> )	à la journée *	par jour	100,00	<b>102,40</b>	2,4%	
	de 1 à 3 jours/semaine	forfait mensuel	251,50	<b>257,50</b>	2,4%	
	plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	381,00	<b>390,00</b>	2,4%	

Base de calcul pour la surface occupée : longueur hors-tout du véhicule ou du stand multipliée par largeur hors-tout, auvent ouvert compris.

\* hors foire mensuelle, fêtes foraines et marchés

Vente de chrysanthèmes place du cimetière	Forfait 10 jours pour la période du 23/10 au 01/11 inclus	le ml pour 10 jours	8,50	<b>8,70</b>	2,4%
---	---	---------------------	------	-------------	------

Stationnement sur domaine public avec véhicule hippomobile ou petit train	forfait mensuel	91,50	<b>94,00</b>	2,7%
Véhicules exposés à la vente à l'année *	le m <sup>2</sup> par an	57,00	<b>58,40</b>	2,5%
Véhicules exposés à la vente temporairement *	par véhicule et par jour	15,50	<b>15,90</b>	2,6%
	forfait pour 4 jours	31,00	<b>31,80</b>	2,6%
Vélos en exposition proposés à la location ou à la vente	le m <sup>2</sup> par mois	5,20	<b>5,30</b>	1,9%
Bateaux (vedettes, voiliers) exposés à la vente	par bateau et par an	142,00	<b>145,00</b>	2,1%
Petits bateaux (kayaks, voile légère, pneumatiques)	par bateau et par an	42,70	<b>43,60</b>	2,1%

Est considéré comme exposition temporaire, toute occupation du domaine public pendant une durée maximale de 8 jours consécutifs,

avec un véhicule en vente chez un professionnel,

\*sauf vélos en exposition

Foire mensuelle	Cours Roy Bry	Abonnés	mètre linéaire/jour	1,33	<b>1,33</b>	0,0%
		Non abonnés	mètre linéaire/jour	2,22	<b>2,22</b>	0,0%
Marché à la brocante	Cours Roy Bry		mètre linéaire/jour	2,30	<b>2,30</b>	0,0%
Vide-grenier organisé par des associations sportives ou culturelles locales, des associations à but humanitaire ou des associations de quartier *				Gratuit	<b>Gratuit</b>	

\* dans la limite de 2 déballages par association et par an

Fête foraine	Fête de Mars **	Métiers jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0,15	<b>0,15</b>	0,0%
		Métiers de plus de 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0,12	<b>0,12</b>	0,0%
	Fête de Novembre **	Métiers jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0,08	<b>0,08</b>	0,0%
		Métiers de plus de 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0,07	<b>0,07</b>	0,0%
	Caravanes d'habitation	1 caravane par métier	Forfait par fête	Gratuit	<b>Gratuit</b>	
		Caravane supplémentaire	Forfait par fête	60,00	<b>60,00</b>	0,0%

Manège place Colbert **	le m <sup>2</sup> /jour	0,25	<b>0,26</b>	4,0%
Manège jardin de la Marine (installé à l'année) **	le m <sup>2</sup> /jour	0,06	<b>0,06</b>	0,0%
Manèges et petites attractions pour enfants, autres emplacements **	le m <sup>2</sup> /jour	0,13	<b>0,13</b>	0,0%

\*\* Obligation matérielle d'arrondir à 2 décimales

Cirques	Petits spectacles (Théâtre de Guignol, petit cirque)	forfait pour la journée	17,10	<b>17,50</b>	2,3%
	Cirque moyen avec chapiteau, expositions, funambules, cascadeurs (capacité < 500 places)	forfait pour la journée	67,50	<b>69,00</b>	2,2%
	Grand cirque (capacité ≥ 500 places)	forfait pour la journée	177,50	<b>181,00</b>	2,0%
Occupation du domaine public à caractère social, sportif, humanitaire, culturel, campagnes de prévention santé ou pour le développement durable				Gratuit	<b>Gratuit</b>
Animations organisées par des associations de commerçants (type braderie, marché de Noël)				Gratuit	<b>Gratuit</b>

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



Tarifs VR du 1er janvier 2024

## CIMETIERE

			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
Concession de terrain	à l'intérieur des carrés	15 ans l'emplacement simple**	Forfait	66,00	<b>66,00</b>	0,0%
		30 ans l'emplacement simple**	Forfait	171,00	<b>174,00</b>	1,8%
		50 ans l'emplacement simple	Forfait	493,00	<b>502,00</b>	1,8%
	en bordure de carrés	15 ans l'emplacement simple*	Forfait	114,00	<b>114,00</b>	0,0%
		30 ans l'emplacement simple*	Forfait	284,00	<b>289,00</b>	1,8%
		50 ans l'emplacement simple	Forfait	970,00	<b>1000,00</b>	3,1%

Les concessions occupent une superficie de 2m par 1m.

Pour un demi-emplacement non équipé d'un caveau, les tarifs de concession indiqués ci-dessus sont réduits de 50%.

En bordure de carré, seuls les caveaux sont autorisés.

\*\* Uniquement fosse pleine terre ou renouvellement de concession. Pour toute construction de caveau, une durée de concession de 50 ans est imposée.

\* renouvellement uniquement, une durée de concession de 50 ans étant imposée pour toute nouvelle construction de caveau en bordure ou en intérieur

Caveau provisoire	Les 2 premiers mois	par jour	1,00	<b>1,00</b>	0,0%
	Au-delà du 2ème mois (limité à 6 mois)	par jour	2,00	<b>2,00</b>	0,0%

Columbarium	Concession de case (plaque incluse)	de 15 ans	Forfait	490,00	<b>499,00</b>	1,8%
		de 30 ans	Forfait	980,00	<b>998,00</b>	1,8%
	Renouvellement de case (plaque non fournie)	pour 15 ans	Forfait	383,00	<b>390,00</b>	1,8%
		pour 30 ans	Forfait	766,00	<b>780,00</b>	1,8%

Case en jardin d'urnes	Concession de case (caveau fourni)	de 15 ans	Forfait	351,00	<b>358,00</b>	2,0%
		de 30 ans	Forfait	704,00	<b>718,00</b>	2,0%

Forfait pompage caveau cimetière			Forfait	55,00	<b>56,00</b>	1,8%
----------------------------------	--	--	---------	-------	--------------	------

# SECTEUR SPORTS ET LOISIRS

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
 Reçu en préfecture le 25/10/2023  
 Publié le 25/10/2023  
 ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## PISCINE MUNICIPALE

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
PUBLIC	Adultes	4,50	<b>4,60</b>	0,10	2,2 %
ABONNEMENTS PUBLIC ADULTES	Carte de 10 entrées	37,50	<b>38,40</b>	0,90	2,4 %
	Carte de 30 entrées	84,00	<b>86,00</b>	2,00	2,4 %
PUBLIC TARIF REDUIT	Jeunes de 3 à 18 ans	2,40	<b>2,50</b>	0,10	4,2 %
	Etudiants				
	Handicapés				
	Demandeurs d'emploi				
	Bénéficiaires du RS sur justificatif datant de moins de 6 mois				
ABONNEMENTS PUBLIC TARIF REDUIT	Carte de 10 entrées	19,50	<b>20,30</b>	0,80	4,1 %
	Carte de 30 entrées	43,50	<b>45,50</b>	2,00	4,6 %
GROUPES	Plus de 12 personnes	2,40	<b>2,50</b>	0,10	4,2 %
AQUA ACTIVITES Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	7,20	<b>7,50</b>	0,30	4,2 %
AQUA ACTIVITES Hors Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	10,00	<b>10,00</b>	0,00	0,0 %
ECOLE DE NATATION Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	38,00	<b>38,00</b>	0,00	0,0 %
ECOLE DE NATATION Hors Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	52,00	<b>52,00</b>	0,00	0,0 %
SCOLAIRES Hors Rochefort	La séance	127,00	<b>127,00</b>	0,00	0,0 %
BEBE NAGEUR Rochefort	La séance	10,70	<b>10,70</b>	0,00	0,0 %
	Les 12 séances (valables 1 an)	96,30	<b>96,30</b>	0,00	0,0 %
BEBE NAGEUR Hors Rochefort	La séance	14,80	<b>14,80</b>	0,00	0,0 %
	Les 12 séances (valables 1 an)	133,20	<b>133,20</b>	0,00	0,0 %
COMITE D'ENTREPRISE	10 entrées (achat minimum 6 cartes)	37,50	<b>38,40</b>	0,90	2,4 %
CENTRE DE LOISIRS DE ROCHEFORT	L'entrée	1,10	<b>1,10</b>	0,00	0,0 %

LEÇONS DE NATATION	Selon quotient familial	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
	QF1 de 0 à 340€	6,10	<b>6,10</b>	0,00	0,0%
	QF2 de 341€ à 510€				
	QF3 de 511€ à 680€				
	QF4 de 681€ à 850€	8,00	<b>8,00</b>	0,00	0,0%
	QF5 de 851€ à 1020€				
	QF6 de 1021€ à 1190€	10,10	<b>10,10</b>	0,00	0,0%
	QF7 de 1191€ à 1360 €				
	QF8 de 1361€ à 1530 €				
	QF9 de 1531€ à 1700 €	11,80	<b>11,80</b>	0,00	0,0%
	QF10 à partir de 1701 €				
<b>Hors Rochefort</b>	13,90	<b>13,90</b>	0,00	0,0%	

Gratuité pour les services publics d'urgence à la population (SDIS, Centre de secours, Gendarmerie...) par voie de convention  
 Gratuité pour les associations Rochefortaises sportives dans les domaines des activités nautiques et aquatiques et pour les associations Rochefortaises de personnes handicapées.



# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## STATIONNEMENT ZONE PAYANTE

Tarifs au 1er janvier 2024

Stationnement payant	Tarif 2023		Tarif 2024		VAR %
<b>Zone Orange</b>					
	12 mn	0,20	12 mn	0,20	0,0%
	30 mn	0,50	30 mn	0,50	0,0%
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	1 h	1,00	1 h	1,00	0,0%
	1 h 30	1,50	1 h 30	1,50	0,0%
	2 h	2,00	2 h	2,00	0,0%
	7 h	7,00	7 h	7,00	0,0%
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00	0,0%
<b>Zone Verte</b>					
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	24 mn	0,20	24 mn	0,20	0,0%
	1 h	0,50	1 h	0,50	0,0%
	2 h	1,00	2 h	1,00	0,0%
	3 h	1,50	3 h	1,50	0,0%
	4 h	2,00	4 h	2,00	0,0%
	7 h	3,50	7 h	3,50	0,0%
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00	0,0%
<b>Zone Jaune</b>					
Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sept jours sur sept Gratuité du 1er novembre au 31 mars Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives Minimum de paiement 0,20€	12 mn	0,20	12 mn	0,20	0,0%
	30 mn	0,50	30 mn	0,50	0,0%
	1 h	1,00	1 h	1,00	0,0%
	2 h	2,00	2 h	2,00	0,0%
	3 h	3,00	3 h	3,00	0,0%
	7 h	7,00	7 h	7,00	0,0%
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00	0,0%
<b>TOUTES ZONES</b>					
Tarif artisans qui utilisent leurs véhicules en intervention	1 an	100,00	1 an	100,00	0,0%
Redevance de droit de stationnement dans le cadre d'un arrêté temporaire ou d'un permis de stationnement. Tarif par place	semaine	12,00	semaine	12,00	0,0%
	journée	2,40	journée	2,40	0,0%
Tarif résident zone orange et jaune - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,20	1 h	0,20	0,0%
Tarif résident zone verte - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,10	1 h	0,10	0,0%
Abonnement résident zone verte (réservé aux habitants de la zone verte, utilisable uniquement en zone verte)	mensuel	15,00	mensuel	15,00	0,0%
	trimestriel	45,00	trimestriel	45,00	0,0%
	semestriel	90,00	semestriel	90,00	0,0%
	annuel	180,00	annuel	180,00	0,0%
Abonnement 3 semaines (ouvert à tous, utilisable uniquement en zone verte)	3 semaines	35,00	3 semaines	35,00	0,0%
Accès à l'application smartphone pour paiement dématérialisé ou à une carte "résident horodateur" Dans le cadre des pré-paiement par application smartphone, le Maire fixera par arrêté les montants des rechargements acceptés dans le respect des tarifs ci-dessus	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Véhicules sérigraphiés et numérotés de la Ville de Rochefort et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Stationnement des véhicules de services publics d'urgence à la population (police, gendarmerie, pompiers, ambulances)	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Stationnement pour les véhicules des professionnels de santé pratiquant des soins à domicile	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure	
Stationnement des véhicules à mobilité électrique sur les places réservées (bornes de recharge) uniquement durant le temps de recharge	toutes zones	Gratuité**	toutes zones	Gratuité**	

\*FPS = forfait post stationnement

\*\*voir arrêté ARR-DST-AP-2021-0007 du 10/12/2021

### Tarif artisan :

Réservé aux professionnels du bâtiment qui utilisent leur véhicule atelier en intervention (sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un extrait Kbis de moins de 3 mois)

### RESIDENTS :

La reconnaissance du statut de résident au titre du stationnement ne constitue en aucun cas un droit de réservation d'emplacement. Est désignée sous le terme résident, toute personne habitant (résidence principale ou secondaire) sur une voie en secteur de stationnement payant. Le statut de résident doit être renouvelé tous les ans (taxe foncière et/ou habitation, bail de location ou quittance de loyer, facture récente de fluides de moins de 3 mois, carte grise du véhicule à l'adresse du domicile et/ou avec certificat d'hébergement)

Limitation du statut de résident à 2 véhicules par foyer

Tarif valable 48h à la même place (avec 15 minutes gratuites une fois par jour non sécable) avec minimum de paiement de 0,20 €  
48 h 15 FPS = 35,00 €

Sélection de la zone en fonction de la rue où le véhicule est stationné

### Non Résidents avec application smartphone :

15 minutes gratuites une fois par jour non sécable

### Remboursements des crédits PIAF :

Pour les possesseurs de Piaf (résident ou non résident), les crédits prépayés et bloqués dans ce dernier peuvent être remboursés

# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## STATIONNEMENT CAMPING-CARS

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Droit de place 24h pour le stationnement de camping-cars sur les aires d'accueil et payables dans la limite de 48h renouvelables	Tarif 2023			Tarif 2024			VAR €	VAR %
	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager		
<b>Vieille Forme</b>	6,88	1,32	8,20	<b>6,88</b>	<b>1,32</b>	<b>8,20</b>	0,00	0,0 %
<b>Dassault</b>	4,78	1,32	6,10	<b>4,78</b>	<b>1,32</b>	<b>6,10</b>	0,00	0,0 %
<b>Fosse aux Mâts</b>	5,68	1,32	7,00	<b>6,18</b>	<b>1,32</b>	<b>7,50</b>	0,50	8,8 %
<b>Forfait Post Stationnement pour 48h15</b>			35,00			<b>35,00</b>	0,00	0,0 %

La période de gratuité qui s'étendait du 1er décembre au dernier jour du mois de février est supprimée.

La durée de stationnement maximale autorisée sur une place de camping-car est de 48h15 consécutives.

Droit de place pour le stationnement de groupes de camping-cars	Tarif 2023			Tarif 2024			VAR €	VAR %
	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager		
<b>Parking du polygone</b>	3,48	1,32	4,80	<b>3,48</b>	<b>1,32</b>	<b>4,80</b>	0,00	0,0 %

# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

**DESIGNATION DE L'EMPRISE** : PERIMETRE DE SECURITE - ENGS DE LEVAGE - DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS - ECHAFFAUDAGE - BENNES A GRAVATS - VEHICULES DE CHANTIER - BARAQUE DE CHANTIER (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)

	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VAR €	VAR %	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VAR €	VAR %	TARIFS 2023	TARIFS 2024	
<b>DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	de 0 à 20 m <sup>2</sup>				de 0 à 50 m <sup>2</sup>				de 0 à + de 50 m <sup>2</sup>		
FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	27,00	<b>28,00</b>	1,00	3,7%	48,00	<b>50,00</b>	2,00	4,2%	48 (50 m <sup>2</sup> ) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires	<b>50 (50 m<sup>2</sup>) + 0,20 euros / m<sup>2</sup> supplémentaires</b>	
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	<b>7,20 euros / place de stationnement</b>										
FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	64,00	<b>65,00</b>	1,00	1,6%	96,00	<b>98,00</b>	2,00	2,1%	96 (50 m <sup>2</sup> ) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires	<b>98 (50 m<sup>2</sup>) + 0,20 euros / m<sup>2</sup> supplémentaires</b>	
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	<b>12 euros / place de stationnement</b>										
FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	107,00	<b>110,00</b>	3,00	2,8%	150,00	<b>153,00</b>	3,00	2,0%	150 (50 m <sup>2</sup> ) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires	<b>153 (50 m<sup>2</sup>) + 0,20 euros / m<sup>2</sup> supplémentaires</b>	
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	<b>24 euros / place de stationnement</b>										
FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	160,00	<b>163,00</b>	3,00	1,9%	220,00	<b>225,00</b>	5,00	2,3%	220 (50 m <sup>2</sup> ) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires	<b>225 (50 m<sup>2</sup>) + 0,20 euros / m<sup>2</sup> supplémentaires</b>	
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*	<b>52,80 euros / place de stationnement</b>										

\* sauf ceux disposant d'un macaron artisan (vignette)

		TARIF 2023	TARIF 2024	VAR €	VAR %
SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC PAR FLECHE DE GRUE FIXE	JOUR	16,00	<b>17,00</b>	1,00	6,3%
	MOIS	160,00	<b>165,00</b>	5,00	3,1%

		TARIF 2023	TARIF 2024	VAR €	VAR %
FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non respect du réseau pluvial et des espaces verts	JOUR	65,00	<b>70,00</b>	5,00	7,7%

LIVRAISON DE MATERIAUX sans dépôt permanent sur le domaine public	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>		
---	---------	----------------	--	--

# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉMÉNAGEMENT/EMMÉNAGEMENT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DEMENAGEMENT/ EMMENAGEMENT (occupation maximum de 3 places de stationnement)		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Hors zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	20,00	<b>21,00</b>	1,00	5,0%
Zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	23,00	<b>24,00</b>	1,00	4,3%

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TAXIS

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TAXIS		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Taxis	La voiture FORFAIT MENSUEL	18,60	<b>19,00</b>	0,40	2,2%

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TRANSPORTS DE FOND

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES VEHICULES DE TRANSPORTS DE FOND		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
TARIFS ANNUELS AU M2		93,00	<b>96,00</b>	3,00	3,2%

## REDEVANCE ANTENNES RELAIS

REDEVANCE ANTENNES RELAIS		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Redevance annuelle révisable					
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	12 000,00	<b>12 000,00</b>	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	2 000,00	<b>2 000,00</b>	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	10 000,00	<b>10 000,00</b>	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	1 000,00	<b>1 000,00</b>	0,0%	0,00

- Tarifs appliqués à toute nouvelle convention d'occupation.

- Les équipements de transmission installés sont réservés aux émissions 5G maximum.

- La redevance variera en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, à l'expiration de chaque période annuelle (date anniversaire de la prise d'effet de la convention). L'indice de base pris en compte étant celui en vigueur à la date de prise d'effet de la convention, et l'indice de référence celui en vigueur au jour de la réévaluation.

# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

Tarifs TTC au 1er janvier 2024  
ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

REDEVANCE ANNUELLE	TARIFS 2024
(1) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz	$PR' = [(0,035 \times L) + 100 \text{ euros}] \times CR$
(2) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz et par les chantiers de travaux sur ces ouvrages	$PR' = 0,35 \times L \times CR$

### (1) L'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

100 euros représente un terme fixe.

CR, coefficient de revalorisation

### (2) L'article R2333-115 modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 indique que :

Les redevances dues chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ou par les chantiers de travaux sur ces ouvrages, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle les redevances dues.

CR, coefficient de revalorisation

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

REDEVANCE ANNUELLE	TARIFS 2024
ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de distribution d'électricité	$PR = (P \times 0,534 - 4253 \text{ €}) \times CR$

### L'article R2333-105 du CGCT modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 art.5 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds suivants :

$PR = (0,534 P - 4253)$  euros pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants ;

où P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les plafonds de redevances mentionnés au présent article évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1er mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

# SECTEUR HYGIENE, CONTRÔLE ET

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
 Reçu en préfecture le 25/10/2023  
 Publié le 25/10/2023  
 ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## POLICE MUNICIPALE

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Frais de prise en charge des animaux capturés	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
Forfait déplacement pour capture d'un animal	20,00	<b>20,00</b>	0,0 %
Forfait déplacement pour nouvel capture du même animal	45,00	<b>45,00</b>	0,0 %
Forfait hébergement et de nourriture par jour	10,00	<b>10,00</b>	0,0 %
Frais de vétérinaires engagés par la commune	La totalité	<b>La totalité</b>	
Tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour	La totalité	<b>La totalité</b>	

## SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTÉ

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

		Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %	
Désinfection obligatoire	par pièce ou dégagement d'un volume inférieur à 50 m3	Forfait	10,00	<b>10,00</b>	0,0 %	
	par pièce ou dégagement d'un volume supérieur à 50 m3	pour les 50 premiers m3	Forfait	10,00	<b>10,00</b>	0,0 %
		par tranche ou fraction de 50 m3 supplémentaires	Forfait	8,00	<b>8,00</b>	0,0 %
<b>Forfait déplacement</b>		Forfait	20,40	<b>20,40</b>	0,0 %	

# PORT DE PLAISANCE DE ROCHEFORT

## Tarifs TTC au 1er janvier 2024 (taxe de séjour incluse)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



Tous les tarifs sont établis pour une longueur de bateaux hors tout et pour des monoques.

Pour les bateaux multicoques supérieurs à 4m de large, un coefficient de 1,5 sera appliqué.

Les tarifs comprennent : La fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw), le service d'ordures ménagères, l'usage des blocs sanitaires, la WI-FI (code d'accès à la capitainerie)

### BATEAUX A FLOT

Catégorie	Dimension (en mètres)	NUITÉES ÉTÉ (1)				MENSUEL (1)				ANNUEL					
		2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	2023		2024	
		TTC	TTC	HT	TTC		TTC	HT	TTC	TTC		HT	TTC	TTC	HT
A	-6m	10,10	10,50	<b>8,75</b>	3,96 %	177,00	186,00	<b>155,00</b>	5,08 %	992,70	1 042,20	<b>868,50</b>	4,99 %		
B	6 à 6m99	11,40	12,00	<b>10,00</b>	5,26 %	217,20	228,00	<b>190,00</b>	4,97 %	1 155,60	1 213,20	<b>1 011,00</b>	4,98 %		
C	7 à 7m99	13,44	14,10	<b>11,75</b>	4,91 %	261,00	274,20	<b>228,50</b>	5,06 %	1 416,90	1 488,00	<b>1 240,00</b>	5,02 %		
D	8 à 8m99	20,10	21,00	<b>17,50</b>	4,48 %	302,70	318,00	<b>265,00</b>	5,05 %	1 579,80	1 659,00	<b>1 382,50</b>	5,01 %		
E	9 à 9m99	24,00	25,20	<b>21,00</b>	5,00 %	353,10	370,80	<b>309,00</b>	5,01 %	1 816,80	1 907,70	<b>1 589,75</b>	5,00 %		
F	10 à 10m99	26,70	27,90	<b>23,25</b>	4,49 %	403,20	423,60	<b>353,00</b>	5,06 %	2 028,60	2 130,00	<b>1 775,00</b>	5,00 %		
G	11 à 11m99	33,30	35,10	<b>29,25</b>	5,41 %	468,00	491,40	<b>409,50</b>	5,00 %	2 266,20	2 379,60	<b>1 983,00</b>	5,00 %		
H	12 à 12m99	36,00	37,80	<b>31,50</b>	5,00 %	517,80	543,60	<b>453,00</b>	4,98 %	2 515,80	2 641,80	<b>2 201,50</b>	5,01 %		
I	13 à 13m99	40,20	42,30	<b>35,25</b>	5,22 %	567,90	596,40	<b>497,00</b>	5,02 %	2 865,30	3 009,00	<b>2 507,50</b>	5,02 %		
J	14 à 14m99	46,80	49,20	<b>41,00</b>	5,13 %	642,60	674,70	<b>562,25</b>	5,00 %	3 084,00	3 238,20	<b>2 698,50</b>	5,00 %		
K	15 à 15m99	56,10	59,10	<b>49,25</b>	5,35 %	733,80	770,40	<b>642,00</b>	4,99 %	3 639,60	3 821,70	<b>3 184,75</b>	5,00 %		
L	16 à 16m99	66,90	70,20	<b>58,50</b>	4,93 %	837,40	879,30	<b>732,75</b>	5,00 %	4 076,70	4 280,70	<b>3 567,25</b>	5,00 %		
M	17 à 17m99	80,10	84,30	<b>70,25</b>	5,24 %	967,20	1 015,80	<b>846,50</b>	5,02 %	4 663,50	4 896,60	<b>4 080,50</b>	5,00 %		
N	18 à 18m99	82,80	87,00	<b>72,50</b>	5,07 %	1 089,00	1 143,60	<b>953,00</b>	5,01 %	5 175,90	5 434,80	<b>4 529,00</b>	5,00 %		
O	19 à 19m99	93,60	98,40	<b>82,00</b>	5,13 %	1 158,60	1 216,80	<b>1 014,00</b>	5,02 %	5 655,60	5 938,50	<b>4 948,75</b>	5,00 %		
P	+ 20m	100,20	105,30	<b>87,75</b>	5,09 %	1 266,60	1 330,20	<b>1 108,50</b>	5,02 %	6 286,20	6 600,60	<b>5 500,50</b>	5,00 %		

- Une journée = 1 nuit passée

- Une semaine = 7 nuits

40% réduction sur les tarifs escales journalières et mensuelles du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/11/2024 au 31/12/2024

20 % réduction sur les tarifs escales journalières et mensuelles du 01/04/2024 au 30/06/2024 et du 01/09/2024 au 31/10/2024

Escales journalières : du 01/04/2024 au 31/10/2024

- Forfait Hermione : Mention de la 3e nuit gratuite
- Forfait Lafayette : de la 4e à la 7e nuit – 10 % sur la nuitée, de la 8e à la 14e nuit -20 % sur la nuitée
- Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement du port à sec toute l'année.
- La zone de carénage et la zone de travail est gratuite pour les annuels à flot du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/10/2024 au 31/12/2024 (en dehors de cette période, la tarification journalière ou hebdomadaire suivant la zone s'appliquera)
- Ponton de la Corderie Royale même tarif que le port. L'amarrage sur les pontons extérieurs au port est limité à 48h

**Passeport Escales** : Peuvent bénéficier du « Passeport Escales » tous les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel 2024 du 01/01/2024 au 31/12/2024 ( à flot ou à terre) dans le port de plaisance de Rochefort. En contrepartie de leur adhésion annuelle d'un montant de 35,00€ TTC, les plaisanciers bénéficieront de 5 nuits d'escales (en cas de rupture du contrat annuel, l'adhésion à passeport escale s'arrête sans possibilité d'utiliser les nuitées restantes ou de remboursement de celle-ci)

**Forfait Annuel** : Le forfait annuel est applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (à flot ou à terre), il est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre et il est redevable au plus tard le **30/04/2024** en autant de fois que les titulaires d'un contrat annuel le désirent.

Pour les forfaits à flot : départ en croisières pour 3 semaines d'absences consécutives, il sera appliqué une réduction de 4 % sur le contrat de l'année après déclaration faite à la capitainerie et visée par cette dernière.

Rupture du forfait annuel en cours d'année : Par lettre recommandée avec accusé de réception. La tarification appliquée est au prorata temporis de la durée du séjour + 20 %, prenant effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier de résiliation. Tout mois entamé est dû.

**Forfait Annuel en cours d'année** : Pour les plaisanciers qui souscrivent un contrat annuel (à flot ou à terre) en cours d'année, sous réserve d'un engagement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le tarif annuel de référence est proratisé sur le nombre de mois restant jusqu'à la fin de l'année. Dans le calcul du prorata tout mois entamé est dû. Le forfait annuel en cours d'année est conclu et proratisé jusqu'au 30 juin de l'année en cours. En cas de résiliation anticipée il n'y aura pas de remboursement des mois non utilisés. Les plaisanciers peuvent toujours faire le choix du forfait annuel intégral pour bénéficier des conditions de résiliation.

**Les modes de paiements** : Par chèque à l'ordre de la régie du port de plaisance, par carte bancaire à la capitainerie, en espèces à la capitainerie (limite 300 euros maxi par règlement), par IBAN, le RIB sera fourni sur demande, ou par prélèvement mensuel automatique sur 9 mois (voir modalités à la capitainerie)





**MANUTENTIONS : Forfaits zone de carénage – zone de travail**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

Catégorie	Dimension (en mètre)	ZONE DE CARENAGE								ZONE DE TRAVAIL							
		Forfait carénage 1 72 h				Forfait carénage 2 72 h				Zone Technique (durée hebdomadaire)				Zone carénage (journalière)			
		2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	
TTC	TTC	HT	TTC	TTC	HT		TTC	TTC	HT	TTC		TTC	HT				
A	-6m																
B	6 à 6m99	113,10	130,20	<b>108,50</b>	15,1%	157,62	181,20	<b>151,00</b>	15,0%	38,40	44,10	<b>36,750</b>	14,8%	10,50	12,00	<b>10,00</b>	14,3%
C	7 à 7m99																
D	8 à 8m99	169,50	195,00	<b>162,50</b>	15,0%	203,40	234,00	<b>195,00</b>	15,0%								
E	9 à 9m99																
F	10 à 10m99	225,60	259,50	<b>216,25</b>	15,0%	322,20	370,50	<b>308,75</b>	15,0%	49,20	56,70	<b>47,250</b>	15,2%	15,90	18,30	<b>15,25</b>	15,1%
G	11 à 11m99																
H	12 à 12m99	282,00	324,30	<b>270,25</b>	15,0%	382,56	440,10	<b>366,75</b>	15,0%								
I	13 à 13m99																
J	14 à 14m99	338,10	388,80	<b>324,00</b>	15,0%	507,00	582,90	<b>485,75</b>	15,0%	63,60	73,20	<b>61,000</b>	15,1%	21,30	24,60	<b>20,50</b>	15,5%
K	15 à 15m99	394,32	453,60	<b>378,00</b>	15,0%	618,60	711,30	<b>592,75</b>	15,0%								

Forfait carénage 1 : du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/10/2024 au 31/12/2024

Forfait carénage 2 : du 01/04/2024 au 30/09/2024

Les forfaits carénage comprennent une sortie de l'eau, mise à l'eau, deux transports, la location de bers 72h et l'occupation de la zone de carénage pendant 72h. Au delà de 72h la tarification en vigueur "zone de travail" s'appliquera.

Sinon le bateau devra être déplacé en zone technique (hebdomadaire) ou au port à sec.

Pour les plaisanciers extérieurs au port de plaisance de Rochefort (sans contrat mensuel, hivernage, été ou annuel) sera appliqué une majoration de 5% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

**MANUTENTIONS**

Catégorie	Dim (en mètre)	1 grutage				2 grutages				4 grutages 4 transports (3)				Transport			
		2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	
		TTC	TTC	HT	TTC		TTC	HT	TTC	TTC		HT	TTC	TTC	HT		
A	-6m																
B	6 à 6m99	42,90	49,50	<b>41,25</b>	15,4%	80,40	92,40	<b>77,00</b>	14,9%	249,30	286,80	<b>239,00</b>	15,0%	25,80	29,70	<b>24,75</b>	15,1%
C	7 à 7m99																
D	8 à 8m99	83,70	96,30	<b>80,25</b>	15,1%	129,72	149,10	<b>124,25</b>	14,9%	349,50	402,00	<b>335,00</b>	15,0%	35,70	41,10	<b>34,25</b>	15,1%
E	9 à 9m99																
F	10 à 10m99	123,00	141,60	<b>118,00</b>	15,1%	179,40	206,40	<b>172,00</b>	15,1%	463,80	533,40	<b>444,50</b>	15,0%	45,30	52,20	<b>43,50</b>	15,2%
G	11 à 11m99																
H	12 à 12m99	161,10	185,40	<b>154,50</b>	15,1%	229,80	264,30	<b>220,25</b>	15,0%	533,40	613,50	<b>511,25</b>	15,0%	53,40	61,50	<b>51,25</b>	15,2%
I	13 à 13m99																
J	14 à 14m99	200,70	230,70	<b>192,25</b>	14,9%	281,70	324,00	<b>270,00</b>	15,0%	626,40	720,30	<b>600,25</b>	15,0%	62,10	71,40	<b>59,50</b>	15,0%
K	15 à 15m99																
L	16 à 16m99	224,10	257,70	<b>214,75</b>	15,0%	338,10	388,80	<b>324,00</b>	15,0%					67,80	78,00	<b>65,00</b>	15,0%

Catégorie	Dim (en mètre)	Matage – Dématage – Moteur				Calage du bateau avec les bers du port				Remorquage à flot				Pompage Urgence			
		2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	
		TTC	TTC	HT	TTC		TTC	HT	TTC	TTC		HT	TTC	TTC	HT		
A	-6m																
B	6 à 6m99	39,30	45,30	<b>37,75</b>	15,3%	23,40	27,00	<b>22,50</b>	15,4%	28,20	32,40	<b>27,00</b>	14,9%				
C	7 à 7m99																
D	8 à 8m99	50,70	58,20	<b>48,50</b>	14,8%	38,40	44,10	<b>36,75</b>	14,8%								
E	9 à 9m99																
F	10 à 10m99	62,40	71,70	<b>59,75</b>	14,9%	51,00	58,80	<b>49,00</b>	15,3%	33,60	38,70	<b>32,25</b>	15,2%				
G	11 à 11m99																
H	12 à 12m99	73,20	84,30	<b>70,25</b>	15,2%	66,00	75,90	<b>63,25</b>	15,0%	41,40	47,70	<b>39,75</b>	15,2%				
I	13 à 13m99																
J	14 à 14m99	90,00	103,50	<b>86,25</b>	15,0%	78,90	90,60	<b>75,50</b>	14,8%	48,00	55,20	<b>46,00</b>	15,0%				
K	15 à 15m99																
L	16 à 16m99									57,60	66,30	<b>55,25</b>	15,1%	53,70	61,80	<b>51,50</b>	15,1%

**Le tarif des manutentions est majoré de 30 € TTC si le règlement ne s'effectue pas le même jour que la manutention.**

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Ces tarifs sont applicables dans la limite de capacités de nos moyens de manutention

(1) les agents chargés du calage de bateau effectueront ce service sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. Toute modification ultérieure du calage est interdite.

(2) ce service ne prend en compte que la manipulation du mât ou du moteur avec l'engin de levage du port de plaisance.

En aucun cas les agents ne pourront intervenir sur le mât, sur le bateau : interventions sur les gréements dormants et courants.

1 grutage est considéré sur un temps de 1 heure de manutention (environ). Au-delà une facturation de 50 % du prix du grutage sera appliquée par heure d'immobilisation de la grue.

L'immobilisation de la remorque après le transport du bateau sera facturé 50 % du tarif du transport en vigueur par heure.

Toute manutention sera annulée et reportée lors de la diffusion d'un bulletin météo spécial (en cours)

(3) Prestation valable dans l'année en cours. (ceci ne comprend pas le calage sur nos bers)

**LOCATION DE BERS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE



Catégorie	Dim (en mètre)	24 h				7 jours				30 Jours				Année			
		2023		2024		Var %	2023		2024		Var %	2023		2024	Var %		
		TTC	TTC	HT	TTC		TTC	HT	TTC	TTC		HT					
A	-6m	3,35	3,60	<b>3,00</b>	7,5%	15,50	16,20	<b>13,50</b>	4,5%	20,40	21,60	<b>18,00</b>	5,9%	214,20	225,00	<b>187,50</b>	5,0%
B	6 à 6m99																
C	7 à 7m99	4,85	5,10	<b>4,25</b>	5,2%	21,60	22,80	<b>19,00</b>	5,6%	35,70	37,50	<b>31,25</b>	5,0%	343,20	360,60	<b>300,50</b>	5,1%
D	8 à 8m99																
E	9 à 9m99	6,75	7,20	<b>6,00</b>	6,7%	29,40	30,90	<b>25,75</b>	5,1%	39,90	42,00	<b>35,00</b>	5,3%	449,70	472,20	<b>393,50</b>	5,0%
F	10 à 10m99																
G	11 à 11m99	8,60	9,00	<b>7,50</b>	4,7%	38,10	40,20	<b>33,50</b>	5,5%	51,00	53,70	<b>44,75</b>	5,3%	556,80	584,70	<b>487,25</b>	5,0%
H	12 à 12m99																
I	13 à 13m99	9,80	10,20	<b>8,50</b>	4,1%	43,20	45,30	<b>37,75</b>	4,9%	61,20	64,50	<b>53,75</b>	5,4%	664,50	697,80	<b>581,50</b>	5,0%
J	14 à 14m99																
K	15 à 15m99	13,45	14,10	<b>11,75</b>	4,8%	45,30	47,70	<b>39,75</b>	5,3%	81,60	85,80	<b>71,50</b>	5,1%	827,40	868,80	<b>724,00</b>	5,0%

\* Tarif ½ Ber 50 % du tarif Ber entier

**FRAIS DE PARKING POUR REMORQUE**

	2023	2024	Var %
Stockage remorque sur zone à terre (par mois)	30,00	<b>30,00</b>	0,0%

Tout mois entamé est dû en intégralité.

**ELECTRICITE**

Fourniture d'énergie électrique (1 seule prise par bateau), 6 ampères compris dans le forfait.  
 Au-delà, un forfait d'énergie supplémentaire (16A) pourra être proposé en fonction des possibilités des équipements du port.  
 Pour chaque modification de la puissance de la prise, une facturation de 15 € sera appliquée.

Catégorie	Dim (en mètre)	Fourniture d'énergie							
		MENSUEL				ANNUEL (1)			
		2023	2024		Var %	2023	2024		Var %
TTC	TTC	HT	TTC	TTC		HT			
A	-6m								
B	6 à 6m99								
C	7 à 7m99	20,00	<b>22,20</b>	<b>18,50</b>	11,0%	240,00	<b>264,00</b>	<b>220,00</b>	10,0%
D	8 à 8m99								
E	9 à 9m99								
F	10 à 10m99								
G	11 à 11m99	30,00	<b>33,00</b>	<b>27,50</b>	10,0%	360,00	<b>396,00</b>	<b>330,00</b>	10,0%
H	12 à 12m99								
I	13 à 13m99								
J	14 à 14m99								
K	15 à 15m99								
L	16 à 16m99								
M	17 à 17m99	40,00	<b>44,10</b>	<b>36,75</b>	10,3%	480,00	<b>528,00</b>	<b>440,00</b>	10,00 %
N	18 à 18m99								
O	19 à 19m99								
P	+20m								

(1) Cette redevance n'est ni résiliable, ni remboursable.

**FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE**

	2023	2024	Var %
COURRIER : Distribution, gestion du courrier, livraison de colis	gratuit	<b>gratuit</b>	
FRAIS DE GESTION : Frais de relance, dossier contentieux, relances contrats impayés, escales non déclarées à l'arrivée, départ sans payer et/ou refus de payer.	30,00	<b>30,00</b>	0,0%
MAJORATION MANUTENTION non réglée dans les délais.	30,00	<b>30,00</b>	0,0%
FRAIS DE RECHERCHE : Identification des bateaux pour non acquittement des droits de port annuels ou mensuels.	50,00	<b>50,00</b>	0,0%
MISE EN FOURRIERE (l'opération/jour).	50,00	<b>50,00</b>	0,0%

**DOUCHES ET SANITAIRES**

L'accès aux douches et sanitaires sont réservés uniquement aux usagés du port de plaisance.  
Badges sanitaires : le premier est gratuit pour les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou mensuel.  
Tout badge supplémentaire sera facturé à 10 € l'unité (Ex: perte, vol ou autre).

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

**FRAIS et TAXES DIVERS**

		2023	2024	Var %
Taxe d'enlèvement d'objets encombrants : (pontons et catways et terre plein)		20,00	20,00	0,0%
Matériel de prêt non restitué (adaptateurs borne électrique, borne à eau l'unité non restituée)		30,00	30,00	0,0%
Embout de tuyau (l'unité)		5,00	5,00	0,0%
Rejets non autorisés des eaux noires, des eaux de fond de cale et carburant dans le port.		100,00	100,00	0,0%
INTERVENTION D'URGENCE : Agent hors horaire de travail	L'heure			
	SEMAINE	70,00	70,00	0,0%
	WE	100,00	100,00	0,0%
	NUIT	200,00	200,00	0,0%

**LOCATION BOX**

La location des box sera possible pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort et selon la disponibilité des équipements.

		2024	
Dimensions box		4 à 5 m <sup>2</sup>	+ 5m <sup>2</sup>
Tarif mensuel		25,00	30,00
Coût de remise en état		Tarif mensuel x 3	Tarif mensuel x 3

Cette redevance n'est pas remboursable.

**PRESTATIONS GENERALES**

Les titulaires d'un contrat annuel :

- a) Pour ceux qui sont à couple ou étant à couple ou ne bénéficiant pas d'un ponton, bénéficieront d'une réduction de 10 % du tarif en vigueur.  
b) Patrimoine maritime : Les titulaires d'un forfait annuel à flot et propriétaires d'un navire inscrit au patrimoine maritime bénéficient d'une réduction de 20 % du tarif en vigueur.  
c) Les titulaires d'un forfait annuel bénéficient d'un grutage gratuit si le bateau libère sa place à flot avant le 15/09/2024 pour une période de 8 mois minimum.

**ENVIRONNEMENT**

Tarif dépollution sur l'eau 400 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

Tarif dépollution à terre 200 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

**CLUB ET ASSOCIATIONS (applicable à partir de 5 bateaux)**

		2023	2024	Var %
bateau de -10m	par nuité	9,00	9,00	0,0%
bateau de 10m et +	par nuité	13,00	13,00	0,0%

**VEDETTE A PASSAGERS**

Droit d'accostage selon la convention entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort « Gestion du ponton de la Corderie Royale » en date du 28 janvier 2015

		2023	2024	Var %
Accostage	1	150,00	150,00	0,0%
	10	900,00	900,00	0,0%
	Annuel	tarif du forfait annuel à flot	tarif du forfait annuel à flot	

**DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Les tarifs Ville s'appliquent au domaine portuaire pour les droits de place sur le domaine public.

**INDEMNITE**

En cas de non paiement d'indemnité et de dénonciation du contrat, une d'indemnité d'occupation du domaine public sans titre d'un montant égal au montant de la redevance due en fonction de la durée d'occupation, sera facturée.

# SECTEUR TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

## PRESTATIONS SERVICES TECHNIQUES

TRANSPORT ET MANUTENTION	LOCATION				REPLACEMENT			
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
FORFAIT FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE	150,00	<b>153,00</b>	3,0	2,0%				
chaise métal et polypropylène	0,70	<b>0,75</b>	0,1	7,1%	53,50	<b>54,00</b>	0,50	0,9%
table pliante polypropylène	5,00	<b>5,10</b>	0,1	2,0%	60,80	<b>61,00</b>	0,20	0,3%
table pliante bois	5,00	<b>5,10</b>	0,1	2,0%	84,50	<b>85,00</b>	0,50	0,6%
table panneau + tréteaux (unité)	5,00	<b>5,10</b>	0,1	2,0%	105,00	<b>106,00</b>	1,00	1,0%
barrière Heras + pied béton	9,50	<b>9,70</b>	0,2	2,1%	48,50	<b>49,50</b>	1,00	2,1%
barrière métallique modèle Vauban (unité)	5,70	<b>5,80</b>	0,1	1,8%	120,50	<b>121,00</b>	0,50	0,4%
grand podium bâché	796,00	<b>800,00</b>	4,0	0,5%	26 907,00	<b>26 920,00</b>	13,00	0,05%
podium (le M2)	72,10	<b>74,00</b>	1,9	2,6%	418,00	<b>420,00</b>	2,00	0,5%
tivoli 3x3ml	88,00	<b>90,00</b>	2,0	2,3%	752,00	<b>755,00</b>	3,00	0,4%
tivoli 4,50x3ml	88,00	<b>90,00</b>	2,0	2,3%	960,00	<b>965,00</b>	5,00	0,5%
drapeau (unité) + mâtereau (unité)	9,00	<b>9,30</b>	0,3	3,3%	195,00	<b>196,00</b>	1,00	0,5%
anti camion bélier	20,60	<b>21,00</b>	0,4	1,9%	989,00	<b>995,00</b>	6,00	0,6%
mange debout	10,30	<b>10,50</b>	0,2	1,9%	58,00	<b>59,00</b>	1,00	1,7%
urne	22,30	<b>22,50</b>	0,2	0,9%	325,00	<b>326,00</b>	1,00	0,3%
sono portative	144,50	<b>147,00</b>	2,5	1,7%	3 805,00	<b>3 820,00</b>	15,00	0,4%
grille exposition métal (unité)	5,90	<b>6,00</b>	0,1	1,7%	25,60	<b>26,00</b>	0,40	1,6%
container 8 pieds	38,70	<b>39,50</b>	0,8	2,1%	3 090,00	<b>3 095,00</b>	5,00	0,2%
container Ampliroll	154,50	<b>157,00</b>	2,5	1,6%	7 913,00	<b>7 920,00</b>	7,00	0,09%
panneaux d'exposition moquette (unité)	5,20	<b>5,30</b>	0,1	1,9%	278,00	<b>280,00</b>	2,00	0,7%

Les forfaits et unités sont appliqués pour mise à disposition sur une période maximale de 5 jours sur le territoire de la commune de Rochefort

INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %	
déplacement d'une voiture de liaison de type Berline ou camionnette (non compris chauffeur)	FORFAIT	50,00	<b>51,00</b>	1,00	2,0%
déplacement d'un fourgon ou camion C.U. 3,5 tonnes (non compris chauffeur)	FORFAIT	50,00	<b>51,00</b>	1,00	2,0%
déplacement d'un véhicule multi-bennes (y compris le chauffeur)	heure	85,00	<b>87,00</b>	2,00	2,4%
camion-benne avec grue manutention (y compris le chauffeur)	heure	85,00	<b>87,00</b>	2,00	2,4%
élévateur 2 tonnes maxi (y compris le chauffeur)	heure	56,15	<b>57,50</b>	1,35	2,4%
location de camion nacelle avec chauffeur et servant	heure	139,00	<b>142,00</b>	3,00	2,2%
tracto-pelle (y compris le chauffeur)	heure	125,00	<b>128,00</b>	3,00	2,4%
mise à disposition d'un groupe compresseur (y compris tuyauteries, marteau-piqueur, pour une durée maxi de 1 heure, compris fourniture de carburant et transport aller-retour)(non compris la main d'œuvre)	heure	17,50	<b>18,00</b>	0,50	2,9%
mise à disposition d'un groupe moto-pompe y compris carburant et transport (non compris la main d'œuvre)	heure	26,80	<b>27,50</b>	0,70	2,6%
mise à disposition d'un Agent technique (agent de salubrité, conducteur auto PL ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	37,00	<b>38,00</b>	1,00	2,7%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	42,00	<b>43,00</b>	1,00	2,4%
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	60,50	<b>62,00</b>	1,50	2,5%
mise à disposition d'un Agent technique entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses	heure	67,00	<b>68,50</b>	1,50	2,2%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses	heure	70,60	<b>72,00</b>	1,40	2,0%
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses entre 19h00 et 7h00	heure	102,50	<b>105,00</b>	2,50	2,4%
mise à disposition Agent technique (agent de salubrité, conducteur auto PL ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	55,50	<b>57,00</b>	1,50	2,7%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	62,50	<b>64,00</b>	1,50	2,4%
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	90,50	<b>93,00</b>	2,50	2,8%
mise à disposition de la balayeuse aspiratrice - chauffeur compris (non compris le traitement des déchets collectés)	heure	182,00	<b>186,00</b>	4,00	2,2%
mise à disposition d'une laveuse haute pression - chauffeur compris	heure	155,00	<b>159,00</b>	4,00	2,6%

# SECTEUR ESPACES VERTS, PROPRETE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

CONSERVATOIRE DU BEGONIA			Tarifs TTC au 1er janvier 2023			
			2023	2024	VAR €	VAR %
Visites	Tarif normal	Adultes	5,00	<b>6,00</b>	1,00	20,0%
	Tarif réduit	Carte privilège ou Office du Tourisme, Visites "en liberté", enfants de 12 à 18 ans et groupe (à partir de 15 personnes)	4,00	<b>5,00</b>	1,00	25,0%
	Tarif scolaire	Groupe de scolaires moins de 12 ans	2,00	<b>2,50</b>	0,50	25,0%
	Gratuité	Enfant de moins de 12 ans accompagnant les parents	Gratuit	<b>Gratuit</b>		

Ventes	Bégonia à l'unité moins d'un an	8,00	<b>8,00</b>	0,00	0,0%
	Bégonia à l'unité (moins d'un an) vendu par lot à partir de 3	7,00	<b>7,00</b>	0,00	0,0%
	Bégonia à l'unité plus d'un an	16,00	<b>16,00</b>	0,00	0,0%
	Bégonia donnés (valorisation)	8,00	<b>8,00</b>	0,00	0,0%

DECORATIONS FLORALES ET AUTRES		Tarifs TTC au 1er janvier 2023			
		2023	2024	VAR €	VAR %
FORFAIT JOURNALIER FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE *	forfait	150,00	<b>153,00</b>	3,00	2,0%
LOCATION DE VEGETAUX PAR JOUR	arbuste ht 1,50/2 m l'unité	7,30	<b>7,40</b>	0,10	1,4%
	plantes vertes ht 1/1,50 m l'unité	7,30	<b>7,40</b>	0,10	1,4%
	jardinières longueur 1 m l'unité (bambou ou bougainvillier)	77,50	<b>78,50</b>	1,00	1,3%
	bacs plantés grands volumes	79,00	<b>80,00</b>	1,00	1,3%
	potées et coupes ht 0,50 m l'unité	8,50	<b>8,60</b>	0,10	1,2%
REPLACEMENT DE VEGETAUX ENDOMMAGES OU MANQUANTS	arbuste ht 1,50/2 m l'unité	72,00	<b>73,00</b>	1,00	1,4%
	plantes vertes ht 1/1,50 m l'unité	82,50	<b>83,50</b>	1,00	1,2%
	jardinières longueur 1 m l'unité (bambou ou bougainvillier)	123,60	<b>125,00</b>	1,40	1,1%
	bacs plantés grands volumes	185,50	<b>190,00</b>	4,50	2,4%
	potées et coupes ht 0,50 m l'unité	31,00	<b>31,50</b>	0,50	1,6%
INTERVENTION SERVICES ESPACES VERTS	remise en état surface engazonnée par m <sup>2</sup> ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture	31,00	<b>31,50</b>	0,50	1,6%
	remise en état massif arbustif par m <sup>2</sup> ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture	82,50	<b>83,50</b>	1,00	1,2%
	remise en état massif de vivaces par m <sup>2</sup> ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture	51,50	<b>52,50</b>	1,00	1,9%
LOCATION DE BENNE A ORDURES (10m3)	mise en place et évacuation (à vide) la journée	181,00	<b>184,00</b>	3,00	1,7%
	traitement des déchets tout venant la tonne	137,00	<b>142,50</b>	5,50	4,0%

\* les prix correspondent à une mise à disposition sur une période maximale de 5 jours sur le territoire de la commune de Rochefort